

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil d'administration

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° CA 2023-31-RPA

Convocation du 22 Septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES SOCIALES

Objet : Convention entre la résidence Louis Veillaud et l'organisme CESAME

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme SEVIN, Mme CHAVOT, M. DEVAUX, M. BARREAU

Étaient excusés M. LAGRANGE, Mme PERRIN ayant donné pouvoir à M. FOURRIER  
Mme DOUHARD, Mme METERY

Secrétaire de séance Mme GILLOT

Rapport présenté par Mme GILLOT

Rapport présenté par : Mme GILLOT

Le rapporteur informe :

L'organisme CESAME a une antenne sur Montceau-les-Mines, et forme au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social. L'organisme sollicite la mise à disposition d'un logement T1 bis au sein de la résidence Louis Veillaud sur plusieurs journées sur l'année scolaire 2023/2024, pour des visées pédagogiques, les élèves réaliseront des travaux pratiques et le logement sera habilité en salle d'examen pour l'obtention du diplôme.

En contrepartie de la mise à disposition, des ateliers de prévention (ex cuisine, animations...) seront élaborés par les élèves pour les résidents

Sur proposition du rapporteur,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet avec l'organisme CESAME sur la mise à disposition d'un logement T1 bis à la résidence Louis Veillaud, avec en contrepartie la mise en place d'ateliers de prévention.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

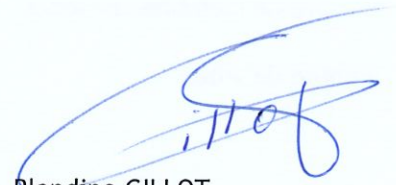
L'adjoint chargé des Affaires sociales  
Vice-président du CCAS

Thomas FOURRIER



La secrétaire de séance,

Blandine GILLOT



Transmis à la Sous-Préfecture le 12 Octobre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 25 Octobre 2023.